

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Du 28 avr. au 04 déc.

Lieu CDG29

Heure 8h00 – 12h00

Publié le 28/01/2026 – Mis à jour le 09/03/2026



Toutes les dates

-
-
-
-
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 28 avr. Au 28 avr.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 05 juin Au 05 juin
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 09 oct. Au 09 oct.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 04 déc. Au 04 déc.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

Les Commissions Administratives Paritaires et les Commissions Consultatives Paritaires sont des instances consultatives, elles émettent des avis, nécessairement préalables à la décision de l'autorité territoriale. L'avis est obligatoirement recueilli mais l'autorité territoriale demeure libre de la décision finale.

La CAP

La CAP est une instance consultative composée de représentants des employeurs publics et de représentants des organisations syndicales. Elle est consultée uniquement sur certaines décisions individuelles défavorables aux agents titulaires, telles que les refus de titularisation, les licenciements pour insuffisance professionnelle, les révisions de compte-rendu d'entretien professionnel ...

La CCP

La CCP est une instance consultative composée de représentants des employeurs publics et de représentants des organisations syndicales. Elle est consultée sur les questions individuelles concernant la situation professionnelle des agents contractuels, telles que les licenciements, les sanctions disciplinaires et les refus de renouvellement de contrat.

Le calendrier

Les séances des CAP et CCP se tiennent plusieurs fois dans l'année selon un calendrier susceptible d'être modifié.

[Retour en haut](#)



Centre de Gestion du Finistère

Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Adresse : 7 Boulevard du Finistère · CS 44048 · 29337 Quimper Cedex

Tél. : 02 98 64 11 30